

L'hon. M. Claxton: J'ignore s'il en a déjà été question dans les communiqués des puissances signatrices du traité de l'Atlantique-Nord, mais il a toujours été reconnu de façon implicite qu'en établissant l'alliance de l'Atlantique-Nord nous nous efforcerions d'organiser et de perfectionner un système de défense qui protégerait notre liberté et celle des autres pays avec lesquels nous sommes associés, au meilleur endroit, où que ce soit.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre me permettra une question sur ce point. Je veux citer un article écrit pour l'*Observer* de Londres et publié dans le *Globe and Mail* du 2 juin. Il porte sur le sujet à l'étude. Voici ce qu'on y trouve:

Il est impossible de surestimer son importance.

Il s'agit de l'importance de la décision qui a été prise.

L'Amérique, le Canada et la Grande-Bretagne y sont impliqués, non seulement en vue de secourir l'Europe, mais pour la défendre.

On n'a probablement jamais dit de propos délibéré qu'auparavant il s'agissait seulement de secourir l'Europe, mais n'est-il pas exact, comme on l'a souvent répété depuis la décision de Londres, que cette décision se rapproche beaucoup plus du domaine d'une politique pratique?

L'hon. M. Claxton: Je crois qu'on peut dire que c'est une décision sur une question de principe qui contribuera à aider les pays de l'Atlantique-Nord à réaliser l'objet qu'ils avaient auparavant en vue. Leur but a quand même toujours consisté à se défendre mutuellement. Le traité le stipule; il comporte pour chacun l'obligation de défendre celui qui est attaqué.

Le député de Calgary-Est demande ce qui s'est fait à l'égard du crédit relatif aux véhicules à chenille. Je puis lui dire que la société Ford poursuit à son usine canadienne et à Churchill des travaux visant la création de véhicules à chenille d'un modèle approprié au Canada. Nous cherchons à perfectionner nos propres véhicules à chenille, mais nous espérons également qu'à la suite de l'expérience acquise au cours des manœuvres nous en arriverons à créer un modèle de véhicule à chenille plus perfectionné en collaboration avec les États-Unis.

M. Harkness: Peut-on me dire si on a accru le nombre de véhicules à chenille fournis aux unités de l'active des forces permanentes?

L'hon. M. Claxton: Pas encore. Nous avons des véhicules à chenille du modèle dont j'ai parlé au cours de mes observations antérieures sur ce sujet. Nous pourrions les uti-

[M. Harkness.]

liser si nous tenions d'autres manœuvres de cette nature ou si nous avions l'occasion de nous en servir de nouveau.

L'honorable député a ajouté que les désastres de Winnipeg et d'ailleurs ont démontré la nécessité d'un organisme civil. Cette question est du ressort des provinces et des municipalités. Rien, ni à Winnipeg, ni à Rimouski ou Cabano, ni le long de la vallée du Fraser, n'a pu donner l'impression que les organismes fédéraux, y compris les forces armées, avaient négligé de collaborer avec les autorités civiles. Nous nous proposons, à la suite de ces sinistres, d'augmenter la portée de notre programme d'aide aux pouvoirs civils en temps de crise,—programme qui de toute évidence a produit de si excellents résultats,—et de faire bénéficier les provinces et les municipalités de l'expérience dont jouit le gouvernement fédéral dans le domaine des désastres d'ordre civil n'ayant rien à voir à la guerre. Nous voulons collaborer avec elles de toutes nos forces.

Le député a ensuite demandé des renseignements à l'égard du programme d'approvisionnement canado-américain. On a fait une déclaration à la Chambre à ce sujet.

M. Harkness: Je l'ai mentionné.

L'hon. M. Claxton: Oui. C'est un grand pas vers l'avant. A la suite de l'annonce que Washington venait d'approuver la dépense au Canada de 15 à 25 millions de dollars en vue de l'acquisition d'équipement militaire pour la défense, nous nous efforçons de concert avec des représentants des États-Unis, d'arrêter la méthode à suivre et de déterminer quel genre de matériel nous pourrions leur vendre.

M. Harkness: Je voudrais que le ministre me donnât une idée de la sorte d'équipement ou de matériel qu'on produira au Canada et qu'on vendra aux États-Unis et vice versa.

L'hon. M. Claxton: C'est une question qu'il nous reste à régler. Le Canada ne pourrait produire que bien peu d'articles d'équipement que les États-Unis ne fabriquent pas déjà.

M. Harkness: C'est une des raisons pour lesquelles j'ai posé ma question.

L'hon. M. Claxton: Par contre, nous pouvons produire maints articles tout aussi économiquement que les États-Unis, pourvu que nous en fabriquions assez pour établir le prix le plus bas possible. Le choix se fera au moyen de négociations. C'est ainsi que nous pourrions fabriquer au Canada n'importe quel canon, peut-être jusqu'à ceux de 105mm., tout aussi économiquement que les produisent les États-Unis, si nous avions de